



Bulletin municipal d'information - Avril 2021 -

PETITS... DEVIENDRONT GRANDS

Le programme de plantation de haies et d'arbres autour du city-stade et du terrain de tennis a été finalisé courant janvier.

En présence des **écoliers de CE1 - CE2**, de Mme SIMONNET leur institutrice et des élus, une **haie de charmilles** a été plantée le long du court de tennis.



Nous donnons rendez-vous aux enfants pour de prochaines plantations ...



Un grand merci également à Mme et Mr Stéphane THIAUDIERE qui entretiennent la haie plantée il y a quelques années à l'initiative des chasseurs du côté d'Epanvilliers. Ils ont arraché l'herbe, remplacé des tuteurs et font l'inventaire des plants morts pour les remplacer l'automne prochain.

DANS CE NUMÉRO :

PETITS DEVIENDRONT GRANDS 1

BUDGET MUNICIPAL 2

INFOS PRATIQUES 3

URBANISME 3

CIMETIERE 4

ACTEURS ECONOMIQUES 4

C'EST A VENIR 4

ENCART
BILAN DES RETOURS
DU QUESTIONNAIRE
MUNICIPAL

L'INFORMATION DE LA COMMUNE EN CONTINU

Informations pratiques

- Administratives
- Menus de l'Ecole
- Manifestations associatives, culturelles et sportives
- Comptes-rendus de conseils municipaux
-

Rendez-vous sur

Internet :

www.blanzay.fr

Facebook :

<https://www.facebook.com/Mairie-de-Blanzay-100752231673146/>

Intramuros :

Application mobile

En outre, des **arbres isolés** ont été installés autour des vestiaires et du terrain de pétanque : des **érables**, des **charmes**, des **pommiers**, des **poiriers** et des **noisetiers** afin de faire de l'ombre aux utilisateurs de ces structures ainsi qu'aux promeneurs.

Ces plantations vont permettre la préservation de la biodiversité. La haie servira de brise-vent, elle abritera de nombreux insectes et les oiseaux viendront y nicher.

Cette plantation avec les enfants est un excellent moyen de les amener à prendre conscience du **rythme de la nature** et de la lenteur relative à laquelle se développent les arbres et les arbustes.

Ces plantations sont à proximité de l'école, nos jardiniers d'un jour pourront ainsi continuer à **les observer et à les surveiller**.

Après plusieurs rencontres avec l'Inspectrice académique lors desquelles les municipalités de Blanzay et Champniers se sont engagées à élaborer un projet éducatif de territoire, le Recteur a décidé le maintien des 4 classes de notre Groupement pédagogique.

Des réunions de travail entre les différents acteurs concernés vont désormais être organisées par les municipalités.

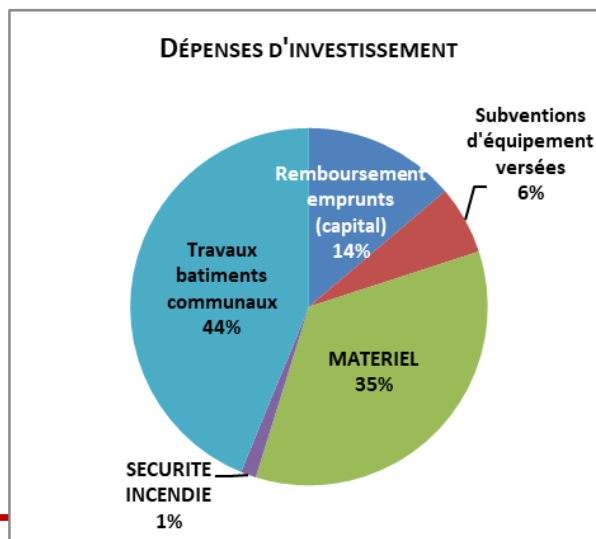
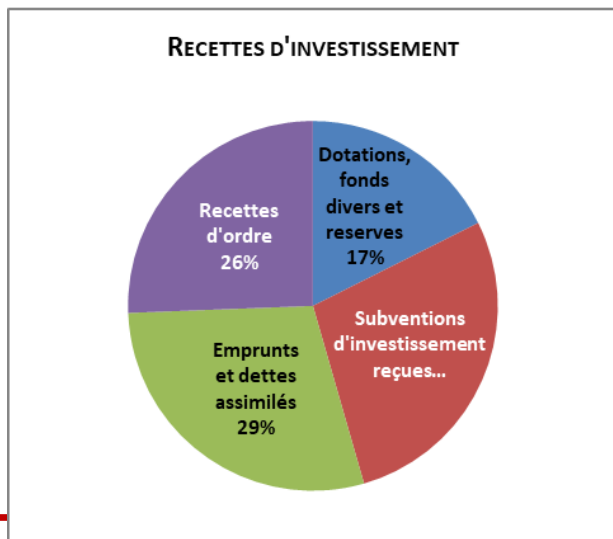
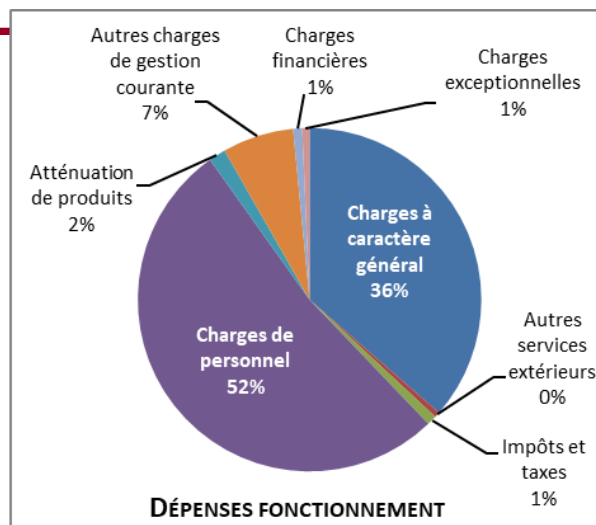
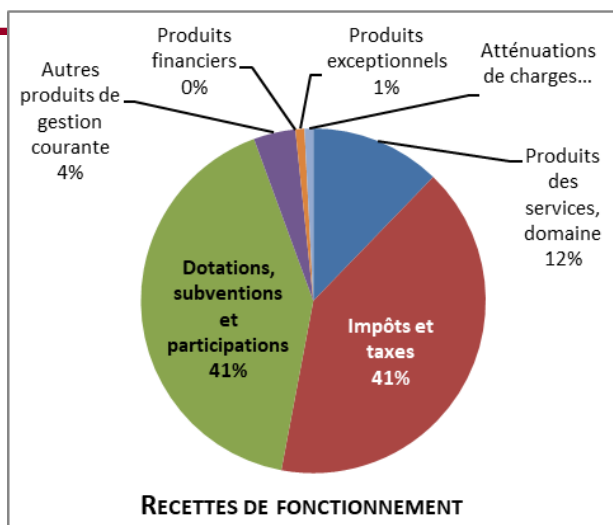
BUDGET MUNICIPAL

Lors de la réunion du Conseil municipal du jeudi 18 mars 2021, le **Compte administratif 2020** ainsi que le **Budget 2021** ont été adoptés à l'unanimité selon les chiffres ci-dessous.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Quelques chiffres clés

	Recettes	Dépenses	Résultat exercice 2020	Excédent années antérieures reporté	RESULTAT CUMULE
Fonctionnement	573 092,18 €	536 542,96 €	+ 36 549,22 €	+ 596 090,41 €	+ 632 639,63 €
Investissement	121 303,94 €	191 411,90 €	- 70 107,96 €	+ 192 724,47 €	+ 122 616,51 €



RATIOS D'ANALYSE FINANCIERE

Le niveau d'endettement (encours de dette/habitant) de la commune en 2020 est de **384 €/hab**. La moyenne départementale est de 509 €/hab pour la même catégorie démographique.

Le niveau d'imposition (produit des impositions directes/habitant) est de **236 €/hab**. La moyenne régionale des communes de même catégorie démographique est de 302 €/hab.

BUDGET 2021

Le **Budget 2021** s'équilibre :

- en **Fonctionnement** (recettes et dépenses) à **1 030 624,14 €**
- en **Investissement** (recettes et dépenses) à **492 240,09 €**.

Pour plus d'informations et consultations venir en mairie.

INFORMATIONS PRATIQUES

Recensement

Les jeunes gens et jeunes filles de nationalité française atteignant 16 ans ont obligation de se faire recenser.

Le jeune doit faire la démarche lui-même. S'il est mineur, il peut se faire représenter par l'un de ses parents.

Il doit se rendre à sa Mairie avec les documents suivants :

- **Pièce d'identité** justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport)
- **Livret de famille**

Le recensement peut également être effectué en ligne sous certaines conditions sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits>



Inscription Ecole

Pour toute inscription d'un enfant à l'Ecole, de la maternelle au cours moyen, merci de vous adresser à la Mairie.



Vaccination COVID

Les personnes souhaitant être accompagnées dans les démarches pour la vaccination contre la COVID-19 sont invitées à se faire connaître à la Mairie.



Fleurissement des Villages

Des bons pour l'achat de fleurs seront distribués par la mairie aux personnes qui désirent s'occuper du fleurissement des bassins et puits de village. **Bons à retirer du 3 au 21 Mai** puis à présenter au magasin *Le P'tit Blanzay* pour la commande.

Nouveaux compteurs LINKY

Le remplacement des compteurs électriques par des compteurs « intelligents » LINKY, offrant de nouveaux services est en phase de réalisation par SRD.



Eclairage

Suite à un audit énergétique effectué sur les bâtiments communaux, la première solution d'économie d'énergie était l'installation de **lampes LED**.

La mairie et deux salles de classe bénéficient déjà de ce type de luminaires.

La **salle des fêtes** et son **annexe** viennent d'être équipées à leur tour.

Exemple : pour la salle des fêtes, la consommation avec les tubes fluorescents (si tout est allumé) est de 1796 W/h, avec les tubes LED, elle est de 1054 W/h. Soit une économie de 742W/h.



Fibre optique

Bonne nouvelle ! Notre commune fait partie du programme de déploiement de la fibre optique impulsé par le Conseil Départemental de la Vienne et confié à Orange dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Engagements Locaux (AMEL)

Orange déploiera la fibre d'ici 2025. **Pour Blanzay, les travaux commenceront en 2023.** Il n'est finalement pas utile de nommer les rues des villages comme nous le pensions. Assurez-vous simplement que le numéro de votre maison est bien apposé sur la boîte aux lettres ou sur la façade et visible de la rue.

INTRAMUROS

INTRAMUROS est une application à télécharger gratuitement sur votre téléphone afin de recevoir les informations urgentes de la commune.



SIMER

La loi de transition énergétique de 2015 et la loi anti-gaspillage de 2020

fixent pour objectif d'ici 2025 de diviser par deux la quantité de déchets que nous enfouissons.

A partir du 17 mai et jusqu'à la fin 2021, un agent du SIMER se déplacera à votre domicile pour déterminer votre dotation, vous remettre les équipements adéquats et vous expliquer les nouvelles modalités de collecte qui prendront effet au 1^{er} janvier 2022.

En fonction de votre lieu d'habitation et de l'accessibilité des véhicules de collecte, l'agent vous remettra :

- soit **2 bacs individuels pucés**
- soit un **PASS déchet** qui vous permettra de déposer vos déchets dans les Points d'Apports Collectifs

En attendant que tout le monde soit équipé, la collecte en sacs se poursuit jusqu'au 31 décembre 2021 : ne pas sortir les bacs avant le 1^{er} janvier 2022.

Les dates de passage dans la commune seront communiquées 15 jours à l'avance par voie de presse, sur le site internet du SIMER www.simer86.fr, sur la page Facebook du SIMER et en mairie. En cas d'absence, un avis de passage vous sera laissé vous indiquant la démarche à effectuer pour récupérer vos bacs.



Bureau de Vote

Les élections départementales et régionales sont programmées en juin prochain. Pour le bon déroulement de ces deux scrutins dans les conditions sanitaires préconisées, le bureau de vote se tiendra exceptionnellement dans la salle des fêtes.

Merci d'en prendre note.

TRAVAUX SOUMIS À AUTORISATION D'URBANISME - Rappel des formalités -

Tous les travaux ayant pour projet de **modifier l'aspect extérieur d'une construction** (ravalement de façade, réfection de toiture, ...), de **créer de la surface de plancher**, de **modifier le volume du bâtiment**, de **percer ou d'agrandir une ouverture**, les travaux qui **changent la destination d'un local** (transformation d'une grange, d'un local commercial ou autre en habitation, ...) même sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment sont **soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation en mairie**.

En extérieur, les **piscines** dont le bassin fait plus de 10m², la construction d'un **mur de clôture de plus de 2m de hauteur**, les **serres et châssis de plus de 1,80 m de hauteur** sont soumis à une **demande d'autorisation** également.

Les projets devront être conformes au règlement du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) applicable sur le territoire de la Communauté de communes.

Selon l'importance des travaux, **vous devez déposer** soit une **déclaration de travaux**, soit un **permis de construire** ou un **permis de démolir**.

Il est important de respecter cette réglementation. A défaut il s'agit d'une infraction au Code de l'urbanisme (article L.480-1 à L.480-4 & L.160-1) et des poursuites pénales peuvent être appliquées ainsi qu'une injonction à une mise en conformité des travaux ou démolition.

Si vous décidez d'engager des travaux sans faire de demande d'autorisation, vous encourez des risques ! Si un agent de l'Etat ou un agent de police constate l'infraction, il vous adresse un procès-verbal. Suite à cela, le tribunal de grande instance prendra une décision soit :

- L'arrêt immédiat des travaux
- La démolition totale de vos nouvelles constructions
- Obligation de mise en conformité des constructions

L'infraction peut être constatée jusqu'à 10 ans après la réalisation des travaux et vous encourez une amende allant de 1200 € à 6000 € du m².

Si vous êtes dans cette situation et que vous souhaitez régulariser, il est tout à fait possible de déposer une demande d'autorisation après travaux : le dossier reste le même, il suffit d'indiquer qu'il s'agit d'une régularisation.

Renseignez-vous toujours auprès de la mairie avant de lancer des travaux. Les formulaires *Cerfa* sont disponibles en mairie et le secrétariat est à votre disposition pour tout renseignement concernant vos projets et les obligations à accomplir.

en savoir plus : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N319.xhtml>

CIMETIÈRE

Le cimetière, lieu de mémoire et de recueillement où la symbolique est forte, est un espace singulier.

Il a longtemps été entretenu de façon très intensive en éradiquant la moindre « mauvaise herbe ».

Depuis janvier 2017, l'utilisation des produits phytosanitaires est interdite dans les lieux publics (espaces verts, voirie, chemins de promenade...).

De nombreuses communes ont déjà fait le choix de **végétaliser leurs cimetières** comme solution alternative aux pesticides et pour alléger les contraintes d'entretien.

Les cimetières zéro-phyto, ça existe et ça marche.



La période optimale de réalisation d'un **enherbement** est **septembre/ octobre**.

Le choix s'est porté sur de la **fétuque ovine** pour sa faible croissance, son pouvoir **couvrant**, sa **résistance au piétinement** et sa **bonne résistance à la sécheresse**.

Il faudra être patient encore quelque temps pour voir notre cimetière engazonné dans toutes ses allées et dans les entre-tombes.

C'EST A VENIR ...

Ce calendrier est proposé sous réserve des contraintes sanitaires en vigueur aux dates indiquées et au choix de maintien par les associations organisatrices

MAI 2021

DIMANCHE 9 : FOIRE DE PRINTEMPS

Proposée par le Comité des Fêtes de Blanzay

Annulée

JUIN 2021

SAMEDI 5 : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Association Sportive Blanzéenne

SAMEDI 19 : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Association Communale de Chasse Agrée

DIMANCHE 20 : TOURNOI DE SIXTE

Association Sportive Blanzéenne

MARDI 22 : COLLECTE DE SANG

Association Donneurs de Sang de Blanzay

Salle de la Margelle de 15h à 19h

JUILLET 2021

VENDREDI 2 au DIMANCHE 4 : BENNE A PAPIER

Association des Parents d'Elèves

AOUT 2021

SAMEDI 21 et DIMANCHE 22 : FETE DE LA TERRE

Jeunes Agriculteurs de la Vienne

SAMEDI 28 : BALLADE À BLANZAY

Fête d'été proposée par la Municipalité

NOS COMMERCE BLANZÉENS

Carine Couture

Carine Martin

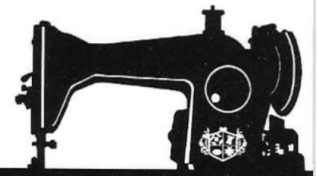
Couturière à domicile

56 Epanvilliers

86400 Blanzay

Martincarine86@gmail.com

0678884369 - 0549971150



Coralie vous accueille dans le nouvel intérieur très réussi de son salon de coiffure.

Julien Kors - photographe professionnel - membre de l'agence *Lumières Convergentes*, au service de la communication des entreprises et institutions, a ouvert un studio photo à Blanzay.

Il vous offre ainsi la possibilité de vous faire tirer le portrait en famille, en couple ou en solo !



UN STUDIO PHOTO
À BLANZAY

POUR TOUTE
LA FAMILLE

JULIEN KORS
PHOTOGRAPHE



TARIFS ET INFOS : 06.99.20.47.10